



## **Appel à candidatures 2019**

### **Subventions doctorales « Recherches pour réduire et lutter contre le tabagisme en Santé Publique »**

**L'Institut National du Cancer (INCa) et l'Institut de Recherche en Santé publique (IReSP) mettent en œuvre le volet recherche du fonds de lutte contre le tabac.**

**Avec la collaboration du comité technique du fonds de lutte contre le tabac<sup>1</sup>**

**Date limite de soumission des projets : 25 juin 2019 – minuit**

Soumission du dossier à l'adresse mail suivante : [fonds-tabac.doctorants@inserm.fr](mailto:fonds-tabac.doctorants@inserm.fr)

---

<sup>1</sup> Composé des membres de : l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, le régime social des Indépendants, la sécurité sociale, la direction générale de l'offre de soins, la direction générale de la santé, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, l'Agence nationale de santé publique, Santé Publique France, l'Institut National du Cancer.

## 1- Contexte

Pour la première année, l'INCa et l'IReSP publient, un appel à candidatures pour des allocations doctorales. L'objectif de cet appel à candidatures est de promouvoir la recherche dans le domaine de la lutte contre le tabagisme dans un large éventail de disciplines, allant de la recherche clinique à la santé publique, les sciences économiques et politiques, les sciences humaines et sociales et l'épidémiologie. Cet appel à candidatures s'intègre dans la volonté d'inciter à court et moyen terme un nombre croissant d'équipes académiques à s'investir sur ces problématiques.

Il concerne l'ensemble des thématiques et des maladies liées au tabac (cancers, maladies cardiovasculaires, maladies pulmonaires, co-addictions (tabac-cannabis, tabac-alcool ...), biologie, dépistage et diagnostic précoce, prévention, sevrage tabagique, produit de délivrance de nicotine...).

Les projets menés en totalité à l'étranger et/ou n'entraînant pas de retombées pour la santé dans le champ du cancer en France ne seront pas éligibles.

Les projets de recherche portant ou utilisant des thématiques suivantes seront particulièrement appréciés :

- les inégalités sociales de santé en matière de lutte contre le tabac ;
- les moyens mis en œuvre pour les populations vulnérables, à savoir : les jeunes (enfants et adolescents), les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap et/ou en situation d'exclusion sociale, les personnes en grande précarité, ... ;
- les approches genrées tant dans la proposition d'interventions que dans l'analyse des résultats.

À titre indicatif, et sans que **cette liste ne constitue une limitation aux thèmes susceptibles d'être pris en compte**, ils pourront concerner :

### 1. Prévenir l'entrée des jeunes dans le tabagisme

Comme mentionné dans le plan national de lutte contre le tabac (2018-2022), « protéger nos enfants et éviter l'entrée dans le tabagisme » est la première priorité du plan. Un des objectifs est notamment de réussir, d'ici 2022, à abaisser à moins de 20% la part des fumeurs quotidiens chez les adolescents de 17 ans.

A titre d'exemples, mentionnons la recherche sur la mise en place de nouveaux programmes d'intervention et/ou de prévention en milieu scolaire (quel qu'il soit) ; l'utilisation de la santé connectée et des innovations technologiques pour cibler au mieux le jeune public et augmenter leur réceptivité aux messages préventifs ; l'amélioration de la stratégie de communication destinée aux jeunes afin de la rendre pérenne et efficiente ; évaluation des dispositifs type « lieux sans tabac », impacts de l'entourage sur l'initiation au tabac (cercle familial, amical, ...) ; etc.

### 2. Favoriser l'arrêt du tabac : interventions pour l'arrêt du tabagisme, freins et leviers, etc.

Le plan national de lutte contre le tabac 2018-2022 mentionne l'abaissement à moins de 24% la part des fumeurs quotidiens chez les 18-75 ans en 2020 et à moins de 22% en 2022. Sont attendus des projets de recherche ayant pour objectif l'évaluation d'interventions et/ou actions d'aide à l'arrêt du tabac et/ou ayant pour but d'étudier ou d'améliorer l'offre de soin et de suivi en matière de sevrage tabagique. Cela concerne tant l'offre de premier recours que l'offre spécialisée et doit viser à améliorer la qualité de l'accompagnement pour augmenter le taux de succès à terme.

### **3. Politiques publiques, stratégies et interventions à l'échelle des populations**

Les interventions à l'échelle des populations sont définies comme les mesures visant à cibler une population entière plutôt qu'un groupe précis (c'est par exemple le cas du paquet neutre et du *Mois sans Tabac*). Bien que non-spécifiques à une population précise, ces interventions à l'échelle populationnelle sont celles ayant la capacité de produire un impact massif, et ce même si elles ne sont efficaces que sur une petite portion, notamment du fait du grand nombre de personnes qu'elles parviennent à toucher.

Même si certaines interventions à l'échelle des populations ont fait preuve d'efficacité, beaucoup de données sont encore manquantes sur les « *design* » les plus efficaces à adopter quant à ce type d'intervention et leurs rapports coût-efficacité.

Ainsi, des projets portant sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre le tabagisme en France ainsi que des nouveaux dispositifs nationaux ou régionaux mis en place ces dernières années (législation anti-tabac comportant augmentation des prix, paquets neutres, étendue progressive des interdictions de fumer dans les lieux publics intérieurs mais aussi extérieurs, ...) sont attendus.

Afin d'aider la mise en place et l'évaluation des politiques publiques, des recherches permettant de mieux connaître les caractéristiques des fumeurs actuels et leur évolution en France notamment permettant d'identifier les caractéristiques de la population des fumeurs de petite quantité ou intermittents qui ont une représentation erronée (mais souvent partagée par les professionnels de santé) de faible risque lié à leur faible consommation sont souhaitées.

### **4. Systèmes électroniques de délivrance de nicotine (vapotage) et comportement des acteurs concernés**

La E-cigarette est au cœur des débats depuis plusieurs années, les recherches portant sur cette thématique sont donc une nécessité nationale et internationale en matière de santé publique. Plusieurs questions subsistent (Cf. *CTAG Final Report, p.14*), notamment sur la fiabilité de l'utilisation de ce système ; sa capacité d'aide à l'arrêt du tabac (réel tremplin vers l'arrêt ou alternative addictive à la cigarette) ; étude du nouveau « portail d'entrée » vers le tabac qu'elle constitue, etc.

Par ailleurs, l'étude des comportements des groupes d'individus faces aux différents accès aux substituts ou dérivés du tabac, la trajectoire des consommateurs de cigarette électronique, les nouveaux systèmes de délivrance de tabac (= tabac chauffé), ... constituent un intérêt scientifique sur lequel l'INCa et l'IReSP souhaitent attirer l'attention des chercheurs dans cette deuxième édition de l'AAP Tabac.

### **5. Recherche en services de santé**

Une vision large de la recherche en services de santé renvoie à des travaux sur l'organisation des services de santé ou plus globalement sur le système de santé, sur les comportements des divers acteurs (patients, aidants, professionnels...), sur les moyens mobilisés, sur les modalités de financement (sources, usages, etc.). Sont considérés dans le champ, les projets portant sur le rôle des professionnels de santé médicaux et paramédicaux (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens...) dans la lutte contre le tabagisme, sur leurs représentations du tabagisme voire leur propre consommation de tabac et l'impact sur leurs pratiques professionnelles, les innovations organisationnelles et l'évaluation de celles-ci, la place du patient-usager dans les services de santé et les interactions patient-professionnel de santé.

### **6. Tabac et co-addictions avec substances**

Les recherches attendues pourront porter sur toutes les formes de conduites addictives aux drogues licites et/ou illicites pour autant qu'elles soient associées au tabagisme ; Plus particulièrement, l'intérêt est porté sur les co-addictions tabac-cannabis, tabac-alcool : interactions des effets, temporalité des accompagnements,

hiérarchisation des problèmes, stratégies de sevrage, etc.)

## **7. Mécanismes de l'addiction : processus cognitifs et neurobiologiques**

Cet axe couvre l'ensemble des travaux portant sur les processus cognitifs et neurobiologiques associés à la consommation de nicotine et à ses effets sur le système nerveux central, notamment concernant les nouveaux systèmes de délivrance de nicotine comme la E-cigarette, tabacs chauffés, sels de nicotine, etc.

Les travaux portant sur le rôle des additifs aromatiques dans le vapotage (substrats neurobiologiques), rentrent également dans le champ de cet axe.

## **8. Réduction du tabagisme et santé mentale**

Les personnes atteintes de troubles mentaux fument presque 2 fois plus que les autres individus. À titre d'exemple, la fréquence du tabagisme chez les individus souffrant de schizophrénie varie de 64 à 93% selon les études et les pays (on retrouve 2 à 3 fois plus de fumeurs en moyenne chez les patients atteints de schizophrénie que dans la population générale).

Les travaux pourront porter sur la mise en place et l'évaluation d'interventions d'aide au sevrage tabagique auprès de cette population. De plus, l'intégration de ce sevrage à leurs traitements quotidiens, l'aide au sevrage en présence de co-addictions, l'étude des moyens existants auprès du personnel soignant pour mettre en œuvre le sevrage et le suivi, sont autant de sujets à explorer.

## **2- Modalités de participation**

Cet appel est ouvert aux candidats titulaires d'un Master 2 dans un domaine pertinent pour le sujet de la recherche :

- ils devront être inscrits en 1<sup>ère</sup> année de doctorat à la rentrée universitaire 2019- 2020 dans une École doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur en France ;
- les candidats inscrits en Master 2 à la rentrée universitaire 2018-2019 doivent avoir soutenu avant le 15 septembre 2019 et fournir avant cette date une attestation de soutenance ;
- les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel antérieur ;
- sont exclus les candidats déjà titulaires d'un doctorat ou étant déjà inscrits en doctorat sur une autre thématique.

Les dossiers de candidature devront:

- détailler les activités antérieures des candidats ; notamment le type de Master validé ;
- présenter le projet doctoral en précisant : le contexte scientifique du projet, la problématique, les objectifs, les hypothèses, les approches méthodologiques, les résultats attendus, des éléments de bibliographie ;
- inclure un calendrier prévisionnel de la recherche ;
- inclure une lettre du candidat motivant le choix du thème ;
- inclure un courrier d'engagement du directeur de thèse spécifiant l'École doctorale de rattachement, ainsi que le CV du Directeur de thèse, son Habilitation à Diriger des Recherches et le nombre de doctorants qu'il encadre (en cours).

### 3- Modalités de sélection et critères d'évaluation

Pour mener à bien l'évaluation, l'IRESP et l'INCa s'appuieront sur un jury scientifique dont les membres auront été sélectionnés conjointement pour leur expertise dans les domaines ciblés.

Les membres du jury scientifique devront déclarer leurs liens directs et/ou indirects, avec chaque candidat ou son équipe d'accueil<sup>2</sup>. Ils signent également un engagement de confidentialité.

La composition du jury scientifique sera publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

Les candidatures seront expertisées par le jury scientifique qui fera une première sélection sur dossier. Dans une seconde étape, les candidats des projets retenus seront auditionnés par ce jury.

Les critères d'évaluation des projets de doctorat seront :

- l'intérêt scientifique du projet ;
- le caractère innovant ;
- la qualité de l'approche, la formulation de la problématique, des objectifs et des hypothèses ;
- la pertinence de la méthodologie, la disponibilité des données, les résultats attendus ;
- l'adéquation du calendrier à la durée du contrat de trois ans ;
- le profil du candidat (parcours antérieur, motivation pour le thème, etc.) et celui du directeur de thèse (lien entre ses travaux antérieurs et le sujet de thèse, engagement sur l'encadrement, etc.) ;
- la qualité et la rigueur de la présentation du dossier.

### 4- Dispositions générales et financement

Cet appel à candidatures pour des allocations doctorales est financé à 50% par l'IRESP et 50% par l'INCa. Les subventions seront attribuées par l'INCa ou par l'Inserm, en tant qu'établissement gestionnaire de l'IRESP. Les modalités de financement et de suivi seront définies dans la convention de financement. Ces conventions suivront les cadres de l'INCa ou de l'IRESP selon que le projet de thèse sera financé, après sélection, par l'un ou l'autre de ces organismes.

Le montant de chaque allocation doctorale sera de 92 000 euros sur trois ans, charges employeur comprises (à ajuster selon les établissements d'accueil, selon la réglementation en vigueur). Une quatrième année pourra être financée à titre dérogatoire et exceptionnel. Une justification sera demandée et évaluée par le jury scientifique. Les frais de gestion sont éligibles à la subvention, dans la limite maximale de 4 % du coût total de l'allocation doctorale (dépense de personnel).

Une allocation pour les dépenses liées à la présentation des travaux de thèse dans des congrès nationaux et internationaux les frais de publication des articles de thèse ou de formation ne pouvant être pris en charge par un dispositif existant pourra également être attribuée sous justification de la somme demandée et présentation des factures. Cette allocation est plafonnée à 10 000 euros sur 3 ans et par candidat.

Les doctorants retenus devront remettre chaque année, à la date anniversaire de leur contrat, un rapport d'activité rendant compte de l'avancement de leur travail et justifiant la subvention doctorale. À l'issue du travail, la thèse devra être adressée à l'IRESP et à l'INCa. La thèse de doctorat, ainsi que les publications issues de la thèse, devront mentionner le financement conjoint de l'IRESP et de l'INCa.

---

<sup>2</sup> En cas de lien d'intérêt, le ou les membres du jury scientifique ne pourront ni expertiser ni participer aux débats concernant le ou les candidats concernés.

## 5- Calendrier

<b>Date de publication de l'appel à candidatures</b>	<b>Mai 2019</b>	
<b>Date limite de soumission du dossier de candidature</b>	<b>Soumission par mail</b> du dossier électronique : <a href="mailto:fonds-tabac.doctorants@inserm.fr">fonds-tabac.doctorants@inserm.fr</a>	<b>25 Juin 2019 à 18h00</b>
<b>Auditions des candidats sélectionnés par le jury scientifique</b>	<b>4 juillet 2019</b>	
<b>Publication des résultats</b>	<b>Mi-Juillet 2019</b>	

## 6- Modalités de soumission

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site de l'IReSP [sous ce lien](#).

Le dossier complet regroupant les documents demandés (dossier de candidature au format Word, annexe financière au format Excel, dossier complet en format PDF) devra être soumis par mail à l'adresse suivante dans le respect des délais mentionnés : [fonds-tabac.doctorants@inserm.fr](mailto:fonds-tabac.doctorants@inserm.fr)

## 7- Contact

Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :  
Laurence Hoffmann (IReSP): [laurence.hoffmann@inserm.fr](mailto:laurence.hoffmann@inserm.fr)  
Johanna Taharount (INCa): [jtaharount@institutcancer.fr](mailto:jtaharount@institutcancer.fr)